

Image not found or type unknown



Paieement de la pension alimentaire

Par **delecolle**, le **09/11/2009** à **18:48**

Bonjour,
Je suis actuellement divorcé et paie 2 pensions alimentaires.
Mon Fils agé de 17 ans, passe 1 CAP en alternance sur 2 ans et va toucher une rémunération égale à 50% du SMIC.
Il réside chez sa Maman.
Suis-je toujours obligé de payer la pension alimentaire sachant que je gagne 1500€ par mois, que mon ex-épouse a les mêmes revenus et qu'elle ne paie pas de loyer, car propriétaire de son bien (héritage) ?
d'avance, merci pour votre réponse et bonne journée à vous.....